

**SUPArtois**  
Affaire suivie par :  
Mme Anne-Ryslène Zaoual  
[supartois@univ-artois.fr](mailto:supartois@univ-artois.fr)

## **Label Innovation Pédagogique (LIP)**

### **Appel à candidature 2023-2024**

#### **1. Contexte et présentation du dispositif**

Cet appel à candidatures, qui s'inscrit dans la démarche de transformation pédagogique de l'Université d'Artois, vise à reconnaître le dynamisme et l'investissement pédagogique des enseignants au service de la réussite étudiante. Dans cette perspective, le SUPArtois et CAP Avenir s'associent pour décerner un « Label Innovation Pédagogique » afin de mettre en valeur la qualité des enseignements et d'augmenter l'attractivité des formations de l'Université d'Artois. Il concerne toute transformation ou innovation pédagogique dans un enseignement, en formation initiale ou continue. Un enseignement correspond à un Élément Constitutif (EC) d'une Unité d'Enseignement (UE) d'une maquette.

Ce label est la suite logique d'un Bonus Qualité Enseignement (BQE) ou tout autre dispositif de soutien à la transformation pédagogique (Bonus Qualité Enseignement en Réseau – BQER ; Congé pour Projet Pédagogique - CPP)<sup>1</sup>. Toutefois, les enseignements proposés à la labellisation peuvent ne pas avoir fait l'objet d'un BQE, BQeR ou CPP, dès lors que des pratiques pédagogiques innovantes ont été mises en place par l'enseignant (par exemple, approche par compétences, hybridation, ludopédagogie, classe inversée, apprentissage par projets, etc.).

#### **2. Communication**

Tout enseignement labellisé sera estampillé du logo ci-dessous, qui pourra apparaître sur les supports de cours, mais également dans le guide des études et la plaquette de la formation concernée.

---

<sup>1</sup> <http://www.univ-artois.fr/formations/innovation-pedagogique/dispositifs>



Ce label est une ressource en matière d'attractivité des enseignements et des formations de l'Université d'Artois. Il témoigne du dynamisme et de l'investissement pédagogique des enseignants qui ont à cœur de développer et pérenniser des pratiques et des initiatives nouvelles pour répondre aux besoins des étudiants et aux mutations sociales et environnementales de notre société.

### 3. Calendrier

Les informations suivantes précisent le calendrier du dispositif « **Label Innovation Pédagogique (LIP)** » :

- **Lancement de l'appel à projets** : octobre 2022 ;
- **Mise en ligne du formulaire de dépôt des candidatures sur Moodle** : décembre 2022 ;
- **Date limite de dépôt des projets BQE sur Moodle** : 3 février 2023 ;
- **Commission LIP** : 24 mars 2023 ;
- **Vote des propositions de la commission LIP en CFVU** : fin mars ou début avril 2023 ;
- **Notification des décisions de la commission LIP** : mai 2023 (un courrier sera adressé par le SUPArtois à chaque enseignant ayant déposé une demande de label, avec copie au directeur de composante et au responsable administratif).

### 4. Procédure de dépôt et traitement des candidatures

Les informations suivantes indiquent les modalités de dépôt des candidatures :

- Les enseignants souhaitant labelliser un ou plusieurs de leur(s) enseignement(s) sont invités à prendre contact par mail à l'adresse [supartois@univ-artois.fr](mailto:supartois@univ-artois.fr).
- Le formulaire de dépôt des candidatures sera accessible dès décembre 2022 sur [MOODLE](#) et devra être rempli au plus tard le **vendredi 3 février 2023**.
- Le SUPArtois répartira ensuite les demandes aux rapporteurs de la commission LIP. Ces dernières seront examinées à l'aide d'une grille critériée (cf. annexe 1), conçue pour guider et harmoniser les évaluations.
- La commission se réunira en mars 2023 pour délibérer sur la base des avis de ses membres et formulera un avis sur la recevabilité des candidatures.
- La CFVU soumettra au vote les demandes de label accompagnées des avis de la commission.

#### Composition de la commission LIP

La vice-présidente déléguée à la réussite étudiante qui préside le jury  
La directrice du SUPArtois  
Les membres du SUPArtois (cheffe de bureau, ingénieurs et conseillers pédagogiques)  
Un représentant de la DSI  
Un représentant de CAP Avenir  
Un enseignant ou enseignant-chercheur extérieur à l'université

## 5. Les engagements

Le demandeur s'engage à :

- Informer la direction de sa composante de sa demande de label(s).

Le formulaire d'engagement en annexe 2 devra impérativement être signé par l'enseignant demandeur et le responsable de sa composante. Ce document devra être inséré dans les pièces-jointes du formulaire de dépôt sur Moodle (cf. ci-dessous).

**Sans ce document, la demande de label sera irrecevable.**



Zone de dépôt de pièces-jointes située en bas du formulaire MOODLE

- Respecter les échéances de cet appel à candidatures, notamment la date limite du **3 février 2023** pour le dépôt des demandes de label sur [MOODLE](#).
- Présenter son action dans un atelier<sup>2</sup> du SUPArtois ou sur tout autre support de communication (podcast, vidéo, texte, etc.) pour favoriser les échanges d'expérience et l'essaimage des transformations pédagogiques à l'Université d'Artois.
- Une fois le label obtenu, l'enseignant (ou l'équipe enseignante) s'engage à mettre en œuvre les méthodes pédagogiques telles qu'elles sont décrites dans le dossier jusqu'à la fin du contrat quinquennal (**les maquettes actuelles sont accréditées jusqu'en 2025-2026**). Dans le cas des mentions de licence qui font l'objet d'une transformation *via* le projet LCeR (Licence Compétences en Réseau), la labellisation ne sera valable que jusqu'à la bascule en Approche Par Compétences.
- Informer le SUPArtois si, à un moment donné, il ne dispense plus l'enseignement labellisé.

<sup>2</sup> Le catalogue des ateliers est consultable dans la rubrique « Innovation Pédagogique » du site Internet de l'Université d'Artois ou [en cliquant ici](#).

## Annexe 1 : Grille d'évaluation des projets par les membres de la commission LIP

Intitulé de l'enseignement concerné par la demande de labellisation				
Demandeur <i>Nom et prénom</i>				
Composante				
Formation concernée				
Niveau(x) concerné(s)				
Volume horaire				
Effectifs (nombre d'étudiants concernés)				
Descriptif de l'enseignement et des principales transformations et innovations pédagogiques mises en œuvre pour soutenir les étudiants dans leurs apprentissages (5 lignes)				
	Très satisfaisant	Satisfaisant	Moyen (Niveau minimum acceptable)	Insuffisant
<b>Barème</b>	<b>20</b>	<b>15</b>	<b>10</b>	<b>5</b>
Qualité pédagogique (présentation et cohérence des objectifs pédagogiques, des activités d'enseignement et d'évaluation des apprentissages)				
Contrat pédagogique				
Mise en œuvre de l'APC <sup>3</sup>				
Adaptation aux mutations numériques (hybridation) <sup>4</sup>				

<sup>3</sup> Un cycle d'ateliers sur l'APC est prévu entre octobre et décembre 2022.

<sup>4</sup> De nombreux ateliers de formation aux outils numériques auront lieu durant toute l'année universitaire 2022-2023 : Genially, Active Presenter, Scenari, Moodle...

Interactions entre les étudiants et l'enseignant				
Interactions entre les étudiants				
Ressources pédagogiques innovantes (création d'outils, supports, etc.)				
Évaluation de l'enseignement par les étudiants (questionnaires de satisfaction, entretiens...) <sup>5</sup>				
Mesure de l'impact de la transformation pédagogique, notamment à travers des indicateurs de réussite étudiante				
Inscription aux ateliers SUPArtois jugés pertinents et/ou accompagnement individualisé par le SUPArtois				
Répliquabilité du dispositif dans d'autres enseignements ou formations de l'Université d'Artois				
<b>Score par colonne</b>	Score de la colonne			
<b>Score global attribué au projet</b> (somme des scores obtenus sur les 4 colonnes)				

- **Points forts :**
- **Points faibles :**
- **Recommandations :**

<sup>5</sup> Atelier à distance (A2U) « EEE - Evaluation des Enseignements par les Etudiants », le 08/12/2022 de 9h à 12h, inscription obligatoire sur : <https://cip.univ-littoral.fr/actions/formations/> pour recevoir le lien ZOOM.

## Annexe 2 : Engagement du demandeur

Rappel : Ce document est à déposer en version PDF sur MOODLE

Le label reste valable jusqu'à la fin de l'accréditation des maquettes actuellement en cours (soit jusqu'à l'année universitaire 2025-2026 incluse). **Une fois le label obtenu, je m'engage à mettre en œuvre les méthodes pédagogiques telles qu'elles sont décrites dans le dossier pour toute cette période.**

Nom, Prénom, Composante, Date et Signature du demandeur :

**Je déclare avoir pris connaissance de la demande de label émise par l'enseignant identifié ci-dessus.**

Nom, Prénom, Date et Signature du responsable de composante :